

01 oct 2004 -17:00

## Conseil des Ministres du 1er octobre 2004

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 1er octobre 2004, à partir de 12h00, sous la présidence du Premier Ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 1er octobre 2004, à partir de 12h00, sous la présidence du Premier Ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des Ministres a approuvé les décisions suivantes.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

01 oct 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 1er octobre 2004

## Conseil de la Concurrence

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination du président et d'un membre à temps plein du Conseil des la Concurrence.

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination du président et d'un membre à temps plein du Conseil des la Concurrence.

M. Stefaan Raes est nommé en qualité de président du Conseil de la Concurrence et M. Christian Huveneers est nommé en qualité de membre à temps plein. La durée de leur mandat est de six ans. Ces nominations font suite à la démission de Mme Béatrice Ponet en tant que Présidente du Conseil, et de M. Geert Zonnekeyn, membre permanent.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

01 oct 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 1er octobre 2004

## Entretien de radeaux de sauvetage

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un marché pluriannuel ouvert d'une durée indéterminée, relatif à l'entretien des radeaux de sauvetage du type RFD-Beaufort se trouvant à bord des avions de transport.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un marché pluriannuel ouvert d'une durée indéterminée, relatif à l'entretien des radeaux de sauvetage du type RFD-Beaufort se trouvant à bord des avions de transport.

L'entretien, la révision et le remplacement de tous les accessoires des radeaux de sauvetage doivent régulièrement s'effectuer afin de garantir leur engagement en cas d'urgence. Le marché est passé avec la firme SKB, qui dispose d'un certificat d'agrément (JAR 145) pour ce matériel et qui a reçu l'exclusivité du fabricant pour effectuer l'entretien et la répartition des pièces de rechange en Belgique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

01 oct 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 1er octobre 2004

## Entretien des systèmes d'armes à bord des frégates

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un marché à durée indéterminée relatif à l'entretien préventif, correctif et évolutif des systèmes d'armes d'origine française à bord des frégates.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un marché à durée indéterminée relatif à l'entretien préventif, correctif et évolutif des systèmes d'armes d'origine française à bord des frégates.

Le marché est conclu avec la firme DCN (Direction des Constructions navales) qui a réalisé l'installation à bord et assuré l'entretien des systèmes d'armes depuis leur installation à bord des frégates.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

01 oct 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 1er octobre 2004

## Travaux de chromage

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé le devis estimatif (n°26) relatif aux travaux de chromage sur le bâtiment, sis square de l'Aviation 31 à Bruxelles, pour les besoins du Ministère des Affaires sociales et de la Santé publique.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé le devis estimatif (n°26) relatif aux travaux de chromage sur le bâtiment, sis square de l'Aviation 31 à Bruxelles, pour les besoins du Ministère des Affaires sociales et de la Santé publique.

La restauration de cet immeuble classé devait impérativement être terminée dans un délai tel qu'il permette au CEGES (Centre d'Etude et de Documentation Guerres et Sociétés contemporaines) de libérer le bloc E du Résidence Palace au plus tard le 31 décembre 2003 sous peine de résiliation de la vente de ce bloc, intervenue en 2001. Le chantier a démarré le 6 mai 2002 et divers problèmes sont rapidement apparus. La résolution de ces problèmes a conduit à des travaux supplémentaires qui, étant directement liés au chantier de base, ne pouvaient être exécutés que dans le cadre de l'entreprise en cours. Le chantier a finalement pu être terminé le 5 novembre 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

01 oct 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 1er octobre 2004

## Unité de jurisprudence dans les services centraux

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) portant désignation des Services centraux du Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie qui assurent l'unité de jurisprudence

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) portant désignation des Services centraux du Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie qui assurent l'unité de jurisprudence

Il s'agit des administrations dépendant :- de la Ministre de la Justice : les directions générales de la Législation et des Libertés et Droits fondamentaux, de l'Organisation judiciaire et de l'Exécution des peines et mesures ;- de la Ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable ainsi que du Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique : les directions générales Organisation des Etablissements de Soins, Soins de base, Médicaments, Animaux, Plantes et Alimentation et Environnement.(\*) en exécution de la l'arrêté royal du 16 mai 2003 portant la désignation d'adjoints bilingues à titre de mesure transitoire dans les services centraux des services publics fédéraux (SPF).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

01 oct 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 1er octobre 2004

## Activités ambulantes

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, Ministre des Classes moyennes, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture et après avis du Conseil d'Etat, un avant-projet de loi modifiant la loi (\*) sur l'exercice d'activités ambulantes et l'organisation des marchés publics.

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, Ministre des Classes moyennes, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture et après avis du Conseil d'Etat, un avant-projet de loi modifiant la loi (\*) sur l'exercice d'activités ambulantes et l'organisation des marchés publics.

L'avant-projet répond à l'attente des forains en leur donnant un statut comparable à celui des ambulants, via un système souple d'autorisation d'activité. Il vise aussi à leur accorder une sécurité professionnelle par le biais de règlements communaux semblables à ceux des marchés. L'avant-projet a été préparé avec les secteurs professionnels concernés. Les Services de l'Union des Villes et des Communes ont également été consultés et leurs observations ont été rencontrées. (\*) du 25 juin 1993.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture  
Avenue de la Toison d'or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<http://www.sabelaruelle.be>

01 oct 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 1er octobre 2004

## Mesures de compétences

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (\*) portant modification de diverses dispositions réglementaires relatives aux mesures de compétences.

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (\*) portant modification de diverses dispositions réglementaires relatives aux mesures de compétences.

Ce projet vise à prolonger d'un mois supplémentaire la date limite pour présenter les mesures de compétences. La date avait déjà été reportée du 31 août au 31 octobre 2004. La réforme impliquait qu'environ 13.000 agents devraient avoir la possibilité de présenter des mesures de compétences et de suivre les formations adéquates. Le délai est apparu trop court pour permettre à tous d'avoir les mêmes chances de réussite. Aux 500 agents initialement prévus s'ajoutent 400 agents, qui réunissaient les conditions au 31 août 2003, mais qui n'auraient pu présenter, avant le 31 août, des mesures de compétences. Ces agents auraient donc été discriminés puisque, contrairement à leurs collègues, ils n'auraient pu prétendre à une allocation complète, calculée sur 12 mois. (\*) du 25 avril 2004.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

01 oct 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 1er octobre 2004

## Organisme d'avis des systèmes et logiciels de vote automatisé

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant agrément de la S.A. "Computer Services Solutions" en tant qu'organisme d'avis, tant pour les systèmes et logiciels de vote automatisé que pour les logiciels électoraux de recensement des voix et de répartition des sièges.

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant agrément de la S.A. "Computer Services Solutions" en tant qu'organisme d'avis, tant pour les systèmes et logiciels de vote automatisé que pour les logiciels électoraux de recensement des voix et de répartition des sièges.

Le fait de confier à un organisme indépendant le soin de vérifier la conformité de ces matériels et de ces logiciels doit contribuer à accroître le contrôle démocratique sur leur fiabilité. Pour la procédure d'agrément des organismes d'avis, il a été fait appel à une procédure d'accréditation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

01 oct 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 1er octobre 2004

## Prix maximaux pour la fourniture d'électricité

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel (\*) portant fixation de prix maximaux pour la fourniture d'électricité.

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel (\*) portant fixation de prix maximaux pour la fourniture d'électricité.

Afin de permettre à un plus grand nombre de consommateurs de bénéficier d'un système de tarification bi-horaire et de diminuer le temps pour l'amortissement du placement, deux mesures sont prises en parallèle. La première mesure consiste en une réduction du terme fixe pour la location du compteur bi-horaire. Le coût de la location est diminué de 10 euros par an soit de l'ordre de 28 %. La deuxième mesure est une augmentation de 6 millions d'euros du montant mis à la disposition du Fonds pour le placement des compteurs bi-horaires. Le projet d'arrêté est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.(\*) du 12 décembre 2001.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

01 oct 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 1er octobre 2004

## Transfert de propriété de bâtiments administratifs et logistiques

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal organisant le transfert de propriété de bâtiments administratifs et logistiques (ex-brigades de gendarmerie), de l'Etat fédéral aux zones de police, conformément à l'article 1 de l'arrêté royal du 9 novembre 2003.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal organisant le transfert de propriété de bâtiments administratifs et logistiques (ex-brigades de gendarmerie), de l'Etat fédéral aux zones de police, conformément à l'article 1 de l'arrêté royal du 9 novembre 2003.

Cet article prévoit que les transferts devenus définitifs seront publiés immédiatement dans un premier arrêté royal qui établit la liste des biens immobiliers à transférer.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

01 oct 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 1er octobre 2004

## Plan d'action national pour l'emploi 2004

Sur proposition de Mme Freya Van den Bossche, Ministre de l'Emploi, le Conseil des Ministres a approuvé le plan d'action national pour l'emploi 2004.

Sur proposition de Mme Freya Van den Bossche, Ministre de l'Emploi, le Conseil des Ministres a approuvé le plan d'action national pour l'emploi 2004.

Le plan d'action national pour l'emploi (PAN) est le rapport par le biais duquel les autorités belges rendent compte des politiques mises en oeuvre en réponse aux lignes directrices et aux recommandations de la stratégie européenne pour l'emploi. Le PAN offre un aperçu des défis clés sur le marché du travail auxquels sont confrontées les diverses autorités dans le pays, au regard de chacune des lignes directrices. Il présente ensuite un inventaire des efforts politiques récents, des politiques annoncées pour la période à venir ainsi qu'une évaluation des résultats des politiques mises en oeuvre. Le plan d'action est transmis à la Commission européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

01 oct 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 1er octobre 2004

## Test Kafka

Sur proposition de MM. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, et Vincent Van Quickenborne, Secrétaire d'état à la Simplification administrative, le Conseil des Ministres a décidé d'appliquer le test Kafka à partir du 1er octobre 2004 (\*).

Sur proposition de MM. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, et Vincent Van Quickenborne, Secrétaire d'état à la Simplification administrative, le Conseil des Ministres a décidé d'appliquer le test Kafka à partir du 1er octobre 2004 (\*).

Ce test a pour but de vérifier au préalable si de nouvelles lois et règles ou de nouvelles mesures politiques n'entraînent pas de formalités inutiles. Ainsi le test Kafka décrit l'effet des charges administratives pour les citoyens, les entreprises et pour d'autres groupes-cibles. Sept suggestions sont proposées aux ministres et aux agents publics afin de limiter le nombre de nouveaux certificats et formulaires. Aujourd'hui le test Kafka a été appliqué concrètement à l'avant-projet de loi de la ministre des Classes moyennes Sabine Laruelle en vue de l'assouplissement de la loi sur le commerce ambulant. Après le test, il apparaît que cet avant-projet donne plus d'espace et plus de possibilités aux commerçants pour entreprendre. Ce projet est une première application concrète du test Kafka. Le test Kafka et la notice accompagnant ce test seront distribués aux présidents de direction des SPF, des SPP, des agences fédérales, des institutions publiques et aux cellules stratégiques. Chacun pourra consulter ce test dès le 1er octobre sur le site web de l'Agence pour la simplification administrative [www.simplification.be](http://www.simplification.be). L'introduction du test Kafka permet également à la Belgique de s'inscrire dans la tendance internationale qui consiste à analyser et à réduire de façon préventive l'impact de la nouvelle réglementation. Des instruments similaires sont d'application, entre autres, aux Pays-Bas, en Allemagne, en France et au Royaume-Uni. (\*) Le principe en a été approuvé par le Conseil des Ministres du 26 mai 2004.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

01 oct 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 1er octobre 2004](#)

## Budget économique 2005

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a pris connaissance des chiffres du budget économique 2005, transmis par l'Institut des Comptes Nationaux (ICN).

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a pris connaissance des chiffres du budget économique 2005, transmis par l'Institut des Comptes Nationaux (ICN).

Après une croissance d'à peine 1,3 % en 2003, la croissance du PIB a prix constants devrait atteindre 2,4 % pour 2004 et 2,5 % pour 2005.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe